

Demain une apiculture pour qui et avec qui ?



Gilles LANIO
Président de l'UNAF

L'année 2018 touche à sa fin, il est temps de regarder où nous en sommes et surtout vers quoi nous allons. Cette année restera marquée dans les annales pour plusieurs raisons.

La première : les fortes mortalités qui ont touché le cheptel apicole dans de très nombreuses régions. Personne n'est à l'abri, c'est la roulette russe. Je connais personnellement un apiculteur qui était à la tête de plus de 400 colonies jusqu'il y a deux ans. Il ne manquait pas de dénigrer ceux qui déploieraient de fortes mortalités car, lui, « il savait faire ». Sauf que, malheureusement, la roue

a tourné, l'an passé il a perdu de nombreuses colonies et cette année, pas de chance, il a fini au printemps avec une cinquantaine de ruches. Et maintenant le voilà vent debout contre les pesticides. Même si la production de miel cette année est en hausse, ce qui n'est pas vrai pour tous les apiculteurs, elle demeure pour autant de plus en plus aléatoire... Ce sont les conditions météorologiques et environnementales exceptionnelles cette année, comme pour la miellée d'acacia, qui ont permis à certains de faire une très bonne récolte.

La seconde : l'interprofession tente de se mettre en place mais ne fait pas l'unanimité. Il faut dire qu'elle a été imposée par le politique et créée au pas de charge en deux mois. Beaucoup d'apiculteurs voient ça de loin, ne se sentent pas concernés, ils vivent tant bien que mal les difficultés de leur apiculture face aux mortalités. Et pour les professionnels qui vendent en gros, ce n'est pas facile tellement les prix d'achat sont bas. L'interprofession actuelle n'est pas représentative des apiculteurs ; le collège amont, qui est censé être le collège producteur, est composé de plusieurs personnes qui ont deux casquettes – producteur et négociant – et cela influence énormément les orientations. La seule solution pour sortir de cette impasse pour avoir une représentativité objective serait de faire des élections où les apiculteurs voteraient et éliraient leurs représentants suivant des règles établies selon la taille de leur exploitation. C'est tout à fait réalisable et les résultats en seraient incontestables...

Si aujourd'hui un grand nombre de Français se soulèvent contre les impôts, les taxes... qu'en sera-t-il demain lorsque les apiculteurs vont se voir imposer une CVO (contribution volontaire obligatoire) ? Ne risque-t-on pas d'arriver, là aussi, à une incompréhension totale entre l'interprofession et le terrain ? D'autant plus que certains au niveau de l'interprofession ne manquent pas d'imagination, il serait déjà question de bloquer cent mille euros dans un premier temps pour l'ITSAP, puis par la suite quatre cent mille euros, et tout ça sous le sceau de la confidentialité et dans la précipitation. L'interprofession n'a pas encore de budget de fonctionnement, mais elle a des dettes en devenir...

Pesticides : glyphosate, néonicotinoïdes...

Le dossier glyphosate, qui à lui tout seul a cristallisé le rejet des pesticides ces derniers mois, a montré le fossé qu'il y a entre les élus et l'attente de la population. En effet, dur pour les accros de s'en séparer, tous les prétextes sont bons pour gagner encore quelques années. Le vote très controversé de certains élus sur la non-inscription dans la loi du retrait du glyphosate a fait beaucoup de bruit. L'excuse la plus souvent mise en avant est pour le moins difficile à digérer : d'accord pour le retrait en 2021, mais sans inscription dans

la loi pour ne pas braquer les agriculteurs. Autre excuse : il faut donner le temps pour trouver des moyens de substitution. Ce sont les mêmes arguments qu'employaient les accros aux néonicotinoïdes. En misant sur la pédagogie pour faire que dans trois ans le glyphosate soit remisé, c'est faire fi du passé et de l'échec du plan Ecophyto qui a quand même coûté soixante dix millions d'euros par an et de constater qu'au bout de dix ans que la situation n'a fait qu'empirer. Devant les abus de l'utilisation du glyphosate, il y a pourtant de quoi s'insurger. Traiter une prairie au désherbant avant de la retourner pose question, que dire des talus que l'on voit grillés, desséchés. Tout aussi irresponsable : traiter les repousses de céréales au glyphosate avant de semer un couvert végétal qui, lui aussi, subira le même sort au printemps suivant avant de semer le maïs, et quelques jours après la levée de celui-ci rebelote. Mieux dans l'échelle des horreurs : il y a ceux qui dessèchent les fanes de pommes de terre avec du glyphosate. Parmi les champions, on trouve – oui, ça existe – ceux qui traitent les petits pois juste quelques jours avant de les récolter pour faire durcir les cosses, au motif que cela permet d'améliorer le rendement lors du passage de la machine qui agit par pression sur les cosses pour faire sortir les graines. Idem pour les céréales lorsque celles-ci ont été couchées par les intempéries et qu'il y a une repousse de verdure. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de trouver du glyphosate dans les urines de la population. Une étude récente vient de montrer que le glyphosate agit sur la flore intestinale des abeilles, les affaiblit et perturbe le vol de retour à la ruche.

Les nostalgiques des néonicotinoïdes

Eh oui, ceux qui croient en la pédagogie pour faire changer les mentalités ont du travail. En effet, pas moins de quatre associations attaquent sur le fond l'article du code rural qui interdit « l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits est interdite ». L'UNAF, avec son avocat Bernard Fau, a décidé de se pourvoir en défense en intervention volontaire aux côtés du ministre auprès du Conseil d'État. Ces quatre associations sont : la Confédération générale des planteurs de betterave, l'Association générale des producteurs de maïs, l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales, et de l'Union de l'industrie de la protection des plantes. Pour l'UNAF, il n'est pas pensable, après les mortalités que nous subissons depuis trop longtemps, de voir encore des néonicotinoïdes employés dans nos campagnes et d'autres, déguisés, apparaître.

Étiquetage du miel

L'étiquetage du miel a été retoqué par le Conseil constitutionnel au motif qu'il n'avait pas sa place dans ce texte de loi, pour autant l'UNAF ne baisse pas les bras et travaille d'arrache-pied sur le sujet. Nous gardons bon espoir d'avoir gain de cause. Nous ne pouvons que nous réjouir de constater qu'un autre syndicat nous rejoigne enfin sur ce combat pour la transparence que nous avons initié. Il n'est jamais trop tard !

Bonne fêtes de fin d'année !

Eh oui, décembre est là, l'année touche à sa fin, j'en profite au nom de l'UNAF pour vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année. En espérant que ces moments soient des moments de joie et de convivialité.

L'UNAF présente ses excuses à ses adhérents et aux abonnés qui, durant de longues journées, n'ont pas pu joindre nos bureaux parisiens. Comme vous le savez, l'UNAF a quitté la rue des Tournelles pour s'installer au 5 bis, rue Faÿs, 94160 Saint-Mandé (tél. 01 41 79 74 40). Malgré les rendez-vous pris dans les délais, la société Orange a mis beaucoup plus de temps que prévu pour ouvrir les nouvelles lignes téléphoniques et Internet. Par ailleurs, les impressions Bordessoules ont subi des avaries sur leurs machines qui ont grandement retardé l'impression de la revue de novembre. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.